

Arrêté n°2022-03-25-07 portant composition de la Commission d'expertise scientifique

Section 60

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
 - Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
 - Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
 - Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-21 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 60 – Collège A ;
 - Vu l'arrêté n°2022-03-11-21 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 60 – Collège B ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Collège A

- Monsieur Mihai ARGHIR
- Monsieur Damien CALLUAUD
- Monsieur Laurent CORDIER
- Monsieur Aurelian FATU
- Monsieur Éric FOUCAULT
- Monsieur Richard GIOT
- Monsieur Peter JORDAN
- Monsieur Éric LAMBALLAIS
- Monsieur Gérard PINEAU
- Monsieur Valéry VALLE
- Monsieur Hamid ZAIDI
- Monsieur Said ZEGHLOUL

Article 2 : Collège B

- Madame Veronique FORTUNE
- Monsieur Stephen HEDAN
- Madame Laetitia CAILLE
- Monsieur Cyril BREQUE
- Madame Helene BAILLIET
- Monsieur Germain ROUSSEAUX
- Madame Dounia MOUKADIRI
- Monsieur Lionel AGOSTINI
- Monsieur Antoine EON
- Madame Margot VULLIEZ

- Monsieur Jean BOUYER
- Madame Antoinette BLOUIN

Article 3 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées ainsi que sa responsable administrative sont chargés de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 25 mars 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL

